

Nouvelles pratiques sociales



La réforme Axworthy et le Québec

Yves Vaillancourt

Volume 7, numéro 2, automne 1994

La recherche sociale et le renouvellement des pratiques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301272ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301272ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Vaillancourt, Y. (1994). La réforme Axworthy et le Québec. *Nouvelles pratiques sociales*, 7(2), 1–11. <https://doi.org/10.7202/301272ar>



La réforme Axworthy et le Québec¹

Yves VAILLANCOURT
*Département de travail social
Université du Québec à Montréal*

Mes opinions sur la réforme Axworthy en général et sur le Livre vert en particulier (Canada, 1994) peuvent être résumées en trois points : 1) la réforme part de questions pertinentes et incontournables concernant l'avenir du travail et des programmes sociaux ; 2) elle nous convie à des analyses intéressantes, mais incomplètes ; 3) elle nous propose des solutions étriquées, boiteuses et décevantes, parce que trop subordonnées à l'agenda néolibéral de lutte contre le déficit et irrespectueuses des règles de partage des pouvoirs entre les provinces et le centre, à l'intérieur du système fédéraliste canadien. En conséquence, dans le débat public occasionné par la réforme Axworthy, il m'apparaît important, tout en rejetant les solutions proposées, de séparer le bon grain de l'ivraie dans l'analyse des problèmes présentée et de ne pas traiter à la légère les questions de fond soulevées, notamment celles qui touchent la nécessité de réformer les programmes sociaux (Canada, 1994 : 9).

1. Ce texte reprend des extraits d'une conférence présentée devant les membres du Parti québécois d'Outremont dans le cadre de leur assemblée générale annuelle, le 13 novembre 1994. Dans cette conférence, j'ai précisé d'entrée de jeu que mon point de vue était coloré par le fait que je suis un souverainiste non péquiste et un progressiste qui s'intéresse à l'émergence d'un nouveau paradigme ou modèle de développement dans le domaine des politiques sociales et de l'emploi (VAILLANCOURT, 1994b).

Dans ce texte, je m'intéresserai moins au contenu du Livre vert et davantage aux stratégies qui peuvent être retenues, au Québec, pour réagir à la réforme Axworthy. Les stratégies dont il sera question concernent à la fois les personnes, les groupes sociaux et le gouvernement du Parti québécois². Je considère qu'il y en a trois : la première consiste à boycotter la réforme ; la deuxième, à s'en occuper de façon purement défensive ; la troisième, à s'en occuper de façon offensive.

Examinons ces trois stratégies, en accordant une attention particulière à la troisième, que je préfère.

PREMIÈRE STRATÉGIE : BOYCOTTER LA RÉFORME AXWORTHY

Cette stratégie semble avoir exercé un attrait moins grand sur les organismes sociaux que sur le gouvernement du Québec. En effet, au cours de l'automne, on a constaté que les organismes sociaux concernés par la réforme Axworthy au Québec, par-delà leurs opinions sur le contenu et les enjeux de la réforme, avaient le goût de profiter des débats sur la réforme pour entreprendre une réflexion sur les politiques sociales, en présentant un mémoire au Comité permanent, en créant un comité de travail, en organisant des activités spéciales d'information au cours des prochains mois, etc. Par contre, le gouvernement du PQ nouvellement élu, dans un premier temps, a semblé tenté de lancer un mot d'ordre de boycottage. Je fais ici plus particulièrement référence aux ministres Louise Harel et Louise Beaudoin, lors de la conférence de presse du 5 octobre, quelques heures après la sortie du Livre vert ; leur position s'apparentait à celle que Jacques Parizeau avait lui-même envisagée, lors du débat des chefs pendant la campagne électorale. Heureusement, jusqu'à maintenant, le PQ n'a pas succombé à l'attrait du boycottage, bien que cette option ne semble pas avoir été définitivement écartée. Revenons sur le déroulement des événements.

Le 5 octobre dernier, en écoutant les deux ministres en conférence de presse, on a eu l'impression d'assister à une sorte de valse-hésitation.

D'une part, Mesdames Harel et Beaudoin, en privilégiant la dimension constitutionnelle et en glissant sur les dimensions sociales, formulaient des critiques très sévères à propos du document de travail d'Axworthy, en le présentant comme une tentative inégalée de « faire main basse » sur des champs de juridiction provinciale tels que l'éducation, les prêts et bourses, la formation de la main-d'œuvre, l'aide sociale, etc. Au chapitre des mesures

2. Ces stratégies concernent aussi le Bloc québécois.

actives pour favoriser l'insertion sociale des exclus du travail, Louise Harel soulignait que le Québec détenait une longueur d'avance sur le fédéral, en se référant aux mesures de développement de l'employabilité des assistés sociaux aptes au travail mises en application depuis dix ans. Après avoir émis ces critiques, les deux ministres semblaient tentées de conclure qu'il fallait boycotter la réforme et s'abstenir de participer à d'éventuelles rencontres fédérales-provinciales, puisque la solution aux questions soulevées par la réforme Axworthy passerait par la souveraineté du Québec et le référendum.

D'autre part, les deux ministres, ce jour-là et jusqu'à aujourd'hui, se sont retenues. Elles n'ont pas lancé de mot d'ordre de boycottage. Elles ont avancé prudemment qu'elles consulteraient les partenaires québécois (syndicats, organisations patronales, etc.) pour voir ce qu'ils pensaient de la réforme Axworthy. En agissant de la sorte, elles se sont donné, à elles-mêmes et au gouvernement, un sursis pour se faire une tête sur la stratégie à adopter.

Cette position ambivalente a permis d'éviter le pire, soit d'opter pour la « politique de la chaise vide » d'ici le référendum. Une telle politique serait en effet dommageable pour le Québec, même dans les dossiers de juridiction provinciale où le fédéral a fait des intrusions dans le passé et songe à en faire de nouvelles dans un avenir rapproché. Si le Québec commence à se tenir éloigné des réunions fédérales-provinciales dont l'ordre du jour ne comprend pas des points caractérisés par l'envahissement fédéral de juridictions provinciales, il ne sortira pas souvent ! De toute manière, d'ici la tenue du référendum et la réalisation de la souveraineté, le cas échéant, il faut agir en se rappelant constamment que, même avec un gouvernement du PQ, le Québec est toujours dans un régime fédéral. L'enjeu ne consiste pas seulement à surveiller le gouvernement fédéral qui cherche à entrer dans nos champs de juridiction. Il consiste surtout à surveiller le fédéral qui veut sortir avec notre argent de certains programmes de partage de coûts comme le RAPC (Vaillancourt, 1994) ou de paiements de transferts (comme ceux qui touchent l'éducation postsecondaire). Le Québec doit être là constamment, les yeux bien ouverts !

DEUXIÈME STRATÉGIE : S'OCCUPER DE LA RÉFORME AXWORTHY, MAIS DE FAÇON UNIQUEMENT DÉFENSIVE OU NÉGATIVE

Cette stratégie, que je qualifie de « chialeuse », ne me plaît pas plus que la précédente. Elle peut être adoptée autant par les individus et groupes sociaux qui présentent un mémoire, que par le gouvernement du Québec qui aura, au début de l'année 1995, à décider s'il participera ou non à des réunions fédérales-provinciales convoquées dans le cadre de la réforme Axworthy.

Cette deuxième stratégie serait le propre du gouvernement s'il se présentait aux rencontres fédérales-provinciales uniquement pour critiquer les intrusions fédérales dans les champs de juridiction provinciale. Elle serait le propre également des organismes sociaux au Québec, ou ailleurs au Canada, s'ils se contentaient de présenter des mémoires et d'adopter des prises de position publiques, dans lesquels ils se limiteraient à critiquer le caractère néolibéral des analyses et des propositions du Livre vert d'Axworthy. En agissant ainsi, les groupes et les personnes se piègeraient, en omettant d'entreprendre une démarche de réflexion sur leurs propres bases et, du même coup, en s'avérant incapables de dissocier leur propre discours de celui des tenants du statu quo.

D'après moi, les groupes et intellectuels sociaux progressistes du Canada anglais adopteront en grand nombre cette deuxième stratégie, comme en témoigne, la création, au début de l'automne à Ottawa, du Conseil des Canadiens. Cette coalition, formée de groupes syndicaux, communautaires, d'Églises, de femmes, veut utiliser un budget de 250 000 \$ pour contrer la réforme Axworthy, comme une coalition semblable avait essayé de contrer le libre-échange, au cours des années antérieures. Au Québec, il y a certes une partie de la gauche sociale qui est portée à adopter une stratégie purement défensive. Mais, toutes proportions gardées, ce type de gauche est moins influente dans les mouvements sociaux au Québec que dans le reste du Canada. C'est ce qui explique que le mémoire des trois centrales syndicales québécoises (CEQ, CSN et FTQ, 1994), présenté devant le Comité permanent des ressources humaines, à Ottawa, le 4 novembre dernier, a pu être perçu comme étant plus « positif » que ceux des autres organisations syndicales canadiennes. Cela nous amène à la troisième stratégie.

TROISIÈME STRATÉGIE : S'OCCUPER DE LA RÉFORME DE FAÇON OFFENSIVE ET CONSTRUCTIVE

Si le PQ et les groupes adoptaient cette stratégie simultanément, cela rendrait possible, dans l'ensemble du Québec, une démarche qui serait plus productive tant pour le PQ (y compris pour le référendum) que pour les groupes. Je m'explique !

À mes yeux, le PQ, en tant que parti et gouvernement, aurait avantage, à l'égard du fédéral et de la réforme Axworthy, à adopter une stratégie offensive en se concertant étroitement avec nombre de partenaires sociaux, eux-mêmes gagnés à l'idée d'aller dans cette direction. Par le biais d'une telle stratégie, le gouvernement, les groupes et les individus pourraient se

permettre de critiquer la réforme Axworthy tant au plan constitutionnel que social. Mais ils se démarqueraient de la deuxième stratégie, en refusant de se cantonner dans des commentaires négatifs. Ils se préoccuperaient de développer un volet offensif leur permettant d'avancer des pistes d'analyse et d'action alternatives, fondées sur des dossiers bien documentés et s'inscrivant dans la recherche d'un nouveau paradigme.

1. D'ailleurs, en décidant de consulter un certain nombre de partenaires sociaux et économiques, le gouvernement du PQ a eu l'occasion de s'apercevoir, au cours de l'automne, que plusieurs organismes, tout en étant conscients des lacunes majeures de la réforme Axworthy sur le plan de la dynamique fédérale-provinciale et des contenus de politiques sociales, avaient néanmoins le goût de faire une démarche de réflexion sur leurs propres bases en référence à la réforme Axworthy. Plusieurs de ces groupes éprouvent la nécessité de renouveler profondément leurs analyses et leurs pratiques concernant l'avenir du travail et des programmes sociaux. Du même coup, ces groupes savent très bien que les analyses et les recettes d'hier ne suffiront pas pour entrer dans l'an 2000. Ils sont mécontents de la réforme Axworthy à plusieurs égards, mais ils ne sont pas intéressés à s'embarquer dans une démarche uniquement réactive et négative.

Dans les organisations syndicales, populaires, communautaires, de femmes, dans les regroupements de professionnels, dans les lieux de formation et de recherche sociale, il y a un nombre croissant de personnes qui sentent le besoin d'enclencher de nouvelles démarches sur les problèmes abordés par la réforme Axworthy, tout en étant méfiants des pistes d'action émanant du gouvernement fédéral. Ces groupes et ces individus sont conscients des problèmes de chevauchements et d'intrusion fédérale dans les champs de juridiction québécoise. Toutefois, ils s'opposeraient à ce que l'aspect constitutionnel occupe tout le devant de la scène et les empêche de se pencher sur les contenus des programmes et des politiques visés par l'agenda de la réforme Axworthy, au moment où le chômage touche 800 000 personnes au Québec. Ainsi, un nombre significatif d'organismes sociaux concernés par la réforme éprouvent le besoin de sortir avec honnêteté et transparence de leur « disquette » habituelle. Ils veulent profiter du débat public suscité par la réforme Axworthy, pour amorcer une démarche nouvelle sur les politiques sociales en lien avec le travail, la formation, la sécurité du revenu, etc. Je dis bien amorcer une démarche, parce que ce type de démarche (dont le besoin est ressenti dans d'autres régions du Canada et dans d'autres pays) exigera plus que quelques mois d'enquête, de réflexion et de discussion et devra s'étendre sur quelques années. Les difficultés rencontrées par les social-démocrates au pouvoir dans d'autres provinces (notamment en Ontario) et dans d'autres pays (notamment en France) invitent les progressistes québécois

– et canadiens – à réfléchir sur le sens de ces difficultés au lieu de se rabattre sur des explications moralistes faciles du style : « Bob Rae a trahi le programme du NPD ».

Il sera important, à cet égard, de suivre attentivement les audiences du Comité permanent des ressources humaines au Québec au début de décembre et de tenir compte de l'évolution des débats dans d'autres régions du Canada. Plusieurs organismes se sont donné la peine de préparer un mémoire ou de mettre sur pied des groupes de réflexion ou des activités de formation sur le travail et les programmes sociaux au cours de l'année 1995. Les leaders du gouvernement du PQ concernés seraient bien maladroits de ne pas trouver le temps et la manière, d'abord, de se concerter interministériellement entre eux – ce qui est un immense défi souvent raté depuis 25 ans ! –, puis de ne pas laisser entendre aux groupes en démarche sur la réforme Axworthy qu'ils sont eux-mêmes intéressés à suivre de près leurs démarches de réflexion et à y être associés d'une façon ou d'une l'autre.

2. Le Parti québécois, comme parti et comme gouvernement, devrait faire sentir aux individus et groupes sociaux qui investissent dans la réforme Axworthy en développant une démarche de réflexion sur un point ou un autre comme l'emploi, le partage du travail, les mesures actives pour favoriser l'insertion au travail des chômeurs sur l'assurance-chômage et l'aide sociale, etc., qu'il est content de les voir entreprendre ces démarches, que lui-même, avec son programme en devenir, ne prétend pas avoir toutes les réponses exigées à mesure qu'on s'approche de l'an 2000, etc. En adoptant une attitude d'ouverture et de recherche sur des questions auxquelles son programme n'apporte pas des réponses complètes et suffisantes, le PQ ne pourrait-il pas parvenir à susciter plus de confiance et plus d'appuis dans des milieux et des groupes sociaux où prévalent présentement de forts doutes, voire du scepticisme, face aux retombées pour les gens ordinaires d'une éventuelle victoire du « oui » au référendum ?

3. Les démarches québécoises relativement à la réforme Axworthy, si elles ne sont pas uniquement négatives, ne représenteraient-elles pas l'occasion rêvée de définir et d'approfondir le contenu et le sens de la souveraineté ? Ne pourraient-elles pas nous aider à commencer à répondre à une question qui revient souvent dans la bouche de personnes qui, sans être carrément hostiles à la cause de la souveraineté, aimeraient bien se faire rassurer : « Un Québec souverain et maître d'œuvre de ses taxes, de ses lois, de son territoire, c'est bien beau, mais pour faire quoi, pour changer quoi ? » Dans les mouvements sociaux où l'on retrouve souvent des indices de cette attitude perplexe et parfois morose face au référendum, bien des gens se sentiraient plus interpellés, voire mobilisés, par le prochain référendum, s'ils pouvaient voir et toucher, à partir des comportements autant que du discours du PQ,

des « morceaux » d'un projet de société³ qui pourraient exercer un attrait sur eux. Ces gens ne demanderont pas, d'ici les douze prochains mois, la livraison d'un projet de société complet, bien ciselé, capable de répondre à toutes leurs inquiétudes, pleinement sécurisant sur le plan social et économique. Mais ils attendent, dans les dossiers qui touchent l'emploi, l'insertion sociale et économique, la sécurité sociale, la formation de la main-d'œuvre, etc., des gestes concrets démontrant que les affaires, avec « une nouvelle façon de gouverner », peuvent « bouger » dans la bonne direction.

4. Sans aller jusqu'à qualifier de providentielle la victoire plus serrée que prévue du PQ aux élections du 12 septembre dernier, ce qui serait quelque peu exagéré, ne pouvons-nous pas constater, ensemble et maintenant, que cette victoire, avec moins de 45 % des votes, a l'avantage de forcer le PQ, comme parti et gouvernement, à être moins sûr de lui, moins autosuffisant, plus « œcuménique », plus désireux de construire des alliances larges ?

UNE ILLUSTRATION DE LA TROISIÈME STRATÉGIE : LA PLACE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (COMMUNAUTAIRE, COOPÉRATIVE, ETC.) DANS UN NOUVEAU PARADIGME

En préparant cet éditorial, en parcourant entre autres le numéro 0 de *Convergences* (collaboration, 1994), un nouveau magazine québécois consacré à l'économie sociale, en lisant des articles stimulants pour définir un nouveau modèle de développement social pour l'an 2000, notamment des articles de Jacques Robin (1994), Bernard Cassen (1994) et Norbert Rodrigue (1994), et en retournant à la dernière édition du programme du PQ (1994), j'ai réfléchi à l'importance de « l'économie sociale » (que j'appelle personnellement « tiers secteur communautaire ») dans le Québec actuel et dans un Québec souverain. L'économie sociale est à peine évoquée dans la littérature fédérale liée à la réforme Axworthy. Elle est davantage présente dans certaines pages du programme du PQ où il est question de garderies « à but non lucratif » qui sont priorisées pour des raisons trop peu explicitées (PQ, 1994 : 179-186), de la reconnaissance des organismes communautaires (81-82, 167-170), de l'éducation populaire autonome (142-143), des corporations économiques communautaires dans la région de Montréal (53), de la lutte à la pauvreté (166-179), de régionalisation et de développement local et régional (83-97 ; 196-197). Il n'en reste pas moins que la question de l'économie sociale

3. Je préfère parler modestement de « morceaux d'un projet de société », ces années-ci, parce que ceux ou celles qui, dans les partis politiques, dans les mouvements sociaux et dans les milieux de formation, etc. ont un projet de société complet à nous présenter nous donnent l'impression de vouloir nous faire entrer dans un musée où l'on expose des projets de société des années 70. Ces derniers peuvent paraître bien découpés, clairs et complets, mais ils nous inspirent peu pour l'an 2000 !

demeure traitée de façon plutôt marginale dans le programme du PQ, ce qui risque de la « folkloriser » et de la « ghettoïser ».

Dans l'important chapitre 4 portant sur « l'économie et le plein-emploi », j'ai relevé pas moins de 39 utilisations du concept de « plein-emploi » ; j'ai été surpris et déçu de ne pas retrouver une capacité d'intégrer systématiquement et offensivement les virtualités de l'économie sociale dans les pistes d'analyse et d'action touchant le plein-emploi, même si l'on y fait allusion ici et là (PQ, 1994 : 53, 65-66, 68, 81-82 et 172). À partir de ces allusions, j'ai pensé que des militants et militantes du PQ avaient, ces dernières années, fait des suggestions à cet égard et eu une certaine influence sur la rédaction de certains paragraphes du programme. D'où l'existence de certains sous-titres libellés comme le suivant :

Garantir le maintien et la consolidation du mode économique québécois qui fait appel à l'intervention convergente de l'État, de l'entreprise privée, du secteur coopératif, des regroupements de travailleurs et de l'initiative communautaire. (1994 : 53)

Mais en lisant la section qui apparaît sous ce sous-titre prometteur, nos attentes s'avèrent déçues, parce que l'économie communautaire n'est pas intégrée dans les axes fondamentaux de la perspective de développement économique mise de l'avant pour créer des emplois. Lorsque les vrais partenaires sont nommés pour le développement économique, la liste se limite souvent à l'État, aux syndicats et aux organisations patronales. Le secteur communautaire est présent dans les plans d'action pour les services, mais pas pour l'emploi !

Si le programme du PQ n'est pas un produit immuable, mais un héritage vivant qui peut être enrichi par nos débats de société présents et futurs et par l'apport des membres du PQ prenant part à ces débats, la lacune que je viens de signaler concernant l'économie sociale pourrait être comblée avec le temps. Cela permettrait de faire ressortir le contour d'un modèle de développement économique et social original propre au Québec, ce qui dans divers milieux sociaux que je fréquente, exercerait plus d'attrait que le *Québec Inc.* réservé aux seuls hommes d'affaires. À mon avis, une réflexion plus poussée sur les possibilités de l'économie sociale dans la société québécoise d'aujourd'hui et de demain permettrait de développer des voies d'action susceptibles d'interpeller de façon plus vigoureuse certains partenaires sociaux qui, actuellement, se contentent de regarder aller le PQ en se tenant à une certaine distance.

D'une façon très schématique, j'avance l'idée que le fait d'accorder plus de place à l'économie sociale dans nos réflexions et nos débats en référence à la réforme Axworthy pourrait permettre entre autres de poursuivre les sept objectifs suivants :

1. **Consolider des emplois communautaires** apparus ces quinze dernières années, mais présentement fragiles et précaires, parce que demeurés insuffisamment soutenus politiquement et financièrement (ex. : garderies à but non lucratif, centres de femmes, maisons de jeunes, groupes alternatifs en santé mentale, en déficience intellectuelle, etc.).

2. **Exploiter de nouveaux gisements d'emplois d'utilité collective** dans des champs où il y a des besoins sociaux nouveaux grandissants auxquels le secteur public ne répond pas et dans lesquels il ne faudrait pas laisser entrer inconsiderément le secteur privé à but lucratif, incapable d'y répondre de façon appropriée. Je pense, par exemple, à certains besoins d'aide domestique, de gardiennage et de soutien civique pour des personnes âgées ou handicapées non autonomes et auxquels les CLSC ne répondent pas (ou plus depuis la fin des années 80). Je pense aussi à la satisfaction de besoins de support communautaire par des formules de logement social pour des familles et des individus vulnérables sur le plan social (ex. : santé mentale, déficience intellectuelle) ou à faibles revenus.

3. **Offrir des passerelles d'insertion au travail et d'insertion sociale** à des jeunes aptes au travail sur les *cases load* de l'aide sociale : sortir du dilemme des choix à faire entre les «travaux forcés» et le droit de rester sur le bien-être social à ne rien faire. Le Livre vert d'Axworthy pose la question des mesures actives à développer concernant les chômeurs. Le PQ en parle aussi dans son programme et a annoncé son intention de «rouvrir la Loi 37» pendant la campagne électorale récente. Mais comment s'y prendre pour passer entre l'écorce et l'arbre, soit entre la philosophie «punitif et coercitive» de la Loi 37, et la philosophie attentiste du *Rapport Boucher* qui était une bible extraordinaire pour réformer l'aide sociale en 1963 mais qui ne l'est plus autant pour procéder aux alignements de l'année 1994-1995 ?

4. **Offrir une alternative viable au faux débat entre les tenants néolibéraux de la privatisation des services socio-sanitaires et les tenants progressistes de l'étatisation à la mode des années 70** qui suggèrent de développer l'emploi ou le plein-emploi en mettant tous nos œufs soit dans le seul secteur privé, soit dans le seul secteur public. Entre la privatisation et l'étatisation, il y a la communautarisation qui, bien réfléchie, planifiée et balisée, pourrait apporter un supplément de démocratisation et d'humanité dans le secteur privé et dans le secteur public qui, à force d'être trop «siphonnés» par ceux et celles qui ne misent que sur eux, finissent par manquer d'âme.

5. **Stimuler le secteur privé pour qu'il prenne davantage en compte la dimension sociale et fasse de l'économie un moyen et non pas une fin en soi**, comme se plaît à le rappeler Claude Béland, le président du Forum pour l'emploi et du Mouvement Desjardins (Collabo-

ration, 1994 : 7-9). Le Fonds de solidarité de la FTQ, le Mouvement Desjardins, le Forum pour l'emploi, etc., incarnent cette préoccupation du social dans le secteur privé. Mais leur préoccupation sociale dans le secteur privé sera condamnée à demeurer incantatoire et idéaliste, si elle n'est pas fortement stimulée de l'extérieur par l'existence d'un secteur d'économie sociale vigoureux et vivant. Si le tiers secteur communautaire demeure « chétif », il ne pourra pas rayonner autant sur le reste de l'économie.

6. Interpeller les municipalités et d'autres paliers locaux et régionaux de pouvoir public pour qu'ils se responsabilisent par rapport aux politiques sociales, au développement de l'emploi, à la lutte contre le chômage et la pauvreté.

7. Faire en sorte que les références au plein-emploi dans le programme du PQ et dans les programmes des organismes sociaux progressistes ne deviennent pas un discours incantatoire. Tant qu'à se référer à Keynes, n'est-il pas paradoxal de rappeler que ce dernier avait annoncé que la semaine de travail serait de 18 heures en l'an 2000 (Cassen, 1994)? Pourtant, la semaine de travail, pour ceux et celles qui ont accès à du travail permanent et durable, ces années-ci, est demeurée étonnamment longue. Le temps supplémentaire continue d'être florissant dans plusieurs secteurs. Avec le progrès technologique, les mutations en informatique et en communications, la croissance des richesses est dissociée de plus en plus de la croissance de l'emploi. Au contraire, la croissance des biens et services va de pair avec la croissance du chômage et de l'exclusion (Robin, 1994 ; Cassen, 1994 ; Canada, 1994 : 17). D'où l'importance de la résurgence des débats sur le partage du travail et des richesses dont parlent si peu le Livre vert d'Axworthy (Canada, 1994 : 61-62) tout comme le programme du PQ (1994 : 80-81).

CONCLUSION : REVENIR À LA STRATÉGIE DU RENÉ LÉVESQUE DES ANNÉES 1965-1966

La troisième stratégie que je propose de mettre en application au cours des prochains mois est celle que René Lévesque a pratiquée en 1965-1966, lorsqu'il était ministre de la Famille et du Bien-être social et participait à des conférences fédérales-provinciales portant sur la réforme de certains programmes sociaux. René Lévesque était lucide sur les enjeux constitutionnels, mais il ne boudait pas pour autant les conférences fédérales-provinciales. Il s'y présentait après s'être préparé soigneusement. Il arrivait à Ottawa muni de mémoires bien ficelés et documentés et accompagné de collaborateurs de calibre. Dans le vif des débats, il savait, au moment approprié, rappeler avec clarté et concision la position du Québec sur le partage des compé-

tences, mais en évitant d'utiliser la dimension constitutionnelle pour se défilier devant les contenus des dossiers de politique sociale à l'étude. Au contraire ! Une fois réitérée l'intention du Québec de se retirer un jour avec pleine compensation fiscale des programmes fédéraux à frais partagés, Lévesque prenait plaisir à plonger dans les contenus de politiques sociales à l'ordre du jour ; il apportait des contributions de qualité et se montrait intéressé à examiner les contributions des autres provinces et du fédéral. Il était là pour défendre les intérêts du Québec, avec une approche globale mise au point grâce à une collaboration interministérielle soignée et à une complicité avec les démarches de réflexion menées sur les questions de pauvreté, de travail, de santé et de bien-être, au sein de la société civile québécoise (Vaillancourt, 1991).

Le défi est du même ordre pour le gouvernement du Québec en cette période marquée par un double débat, celui sur la souveraineté et celui sur la réforme Axworthy. Le Parti québécois aurait avantage à développer des complicités avec les démarches des groupes sociaux et des personnes qui, au Québec et ailleurs, veulent retravailler leur vision de l'avenir du travail, de la formation professionnelle, des programmes sociaux, des politiques de santé et de bien-être, etc. Pour se placer positivement en lien avec ces démarches, il n'a pas besoin, au départ, de faire semblant de tout savoir. Au contraire ! Les forces vives dans les regroupements de femmes et de jeunes, dans les communautés culturelles, dans les organismes communautaires, coopératifs et bénévoles de toutes sortes, dans les syndicats, etc., trouveraient cela correct et sympathique de voir des ministres, des leaders et des militants du PQ manifester de l'intérêt pour leurs démarches, leurs mémoires et leurs diverses activités en lien avec la réforme Axworthy.

Bibliographie

- CASSEN (1994). « Impérative transition vers une société du temps libéré », *Le Monde diplomatique*, n° 488, novembre, 24-25.
- CEQ, CSN et FTQ (1994). *À l'horizon 2000 : Choisir l'équité sociale*, Mémoire présenté au Comité permanent du développement des ressources humaines à Ottawa, le 4 novembre 1994, 44 p.
- COLLABORATION (1994). *Convergences*, le magazine d'économie sociale, n° 0, octobre. Pour plus d'information sur ce nouveau magazine, fort intéressant sur le plan du contenu et de la forme, contacter la Coopérative d'édition Convergences des Amériques, C.P. 7, succ. « C », Montréal (Québec), H2L 4J7. Tél. : (514) 529-1289.
- GOUVERNEMENT DU CANADA (1994). *La sécurité sociale dans le Canada de demain. Document de travail*, Hull, Centre des renseignements du gouvernement fédéral, octobre, 102 p.
- PARTI QUÉBÉCOIS (1994). *Des idées pour mon pays. Programme du Parti québécois. Édition 1994*, Montréal, Parti québécois, 251 p.

- ROBIN, Jacques (1994). «Deux cactus pour le “système”: l’emploi et le multimédia», *Transversales science / culture*, n° 29, 1-3. (Pour s’abonner à partir du Québec, à cette publication française fort précieuse pour suivre les débats européens sur le partage du travail, contacter René Doré du Centre de formation populaire à Montréal au (514) 842-2548.)
- RODRIGUE, Norbert (1994). «Réforme Axworthy. Échec appréhendé?», *Le Devoir*, 6 novembre, A 13.
- VAILLANCOURT, Yves (1991). «René Lévesque et les politiques sociales dans les années 60», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 4, n° 1, printemps, 153-166.
- VAILLANCOURT, Yves (1994a). «Pendant que nous surveillons la porte d’en avant, que se passe-t-il du côté de la porte d’en arrière?», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, n° 1, printemps, 229-244.
- VAILLANCOURT, Yves (1994b). *La réforme Axworthy, une perte de temps pour la souveraineté? Non, pas du tout!* Texte ronéotypé d’une conférence faite le 13 novembre 1994 dans le cadre de l’assemblée générale annuelle des membres du Parti québécois d’Outremont, Montréal, 23 p. (Disponible auprès de l’auteur, sur demande.)